



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2022-04-06-08

Séance du 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11	Date convocation : 1 avril 2022
Présents : 10	
Votants : 10	
Absents ou excusés : 1	

L'an 2022, le 6 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : BOURREC Daphné

OBJET : Approbation du budget 2022 du service public d'Assainissement Collectif de Roumens.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de budget suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	124 441.00 €	124 441.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	53 071.69 €	53 071.69 €
TOTAL	177 512.69 €	177 512.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOpte À L'UNANIMITÉ** le budget primitif 2022 arrêté comme ci-dessus,
- **DIT** que le budget principal est voté :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire, LASMAN Philippe